

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 25 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le mardi vingt-cinq septembre, à vingt heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine RENAUX-MARÉCHAL, Maire.

Étaient présents : Mmes BORMIOLI Francesca et RENAUX-MARÉCHAL Christine ;
MM. BAUBION Germain, COUTY Gabriel, LOPEZ Alfredo, MARTIN Claude, PRÉVOST Bernard et ROUSSEL Éric

Étai(en)t absent(s) excusé(s) : Mme BOREL-BRUNEAU Claude (pouvoir à Bernard PRÉVOST),
MM. PICHOT Bertrand (pouvoir à Christine RENAUX-MARÉCHAL)

Étaient absent(e)s : Mme DUEZ Amandine.

Séance du 25/09/2018 – convocation du 17/09/2018

Monsieur Claude MARTIN a été nommé secrétaire de séance.

I – DECISION CONCERNANT L'ASSAINISSEMENT SUR LA COMMUNE :

Madame le maire rappelle que ce sujet était à l'ordre du jour du précédent conseil municipal. Compte tenu de la complexité du sujet et des enjeux financiers importants pour la commune, le Conseil Municipal a souhaité que ce sujet fasse l'objet d'une nouvelle réunion de Conseil Municipal avec ce seul sujet.

Elle expose ensuite dans les détails les différentes méthodes d'assainissement collectives pressenties sur la commune :

- Réseau ramifié sous pression (l'investissement et l'entretien des pompes revient à la collectivité)
 - 1- Rue Étienne Malassis
 - 2- Rue de l'Étang
 - 3- Carrefour du Plein Air
 - 4- Rue Jean Moulin « Nord »
- Réseau gravitaire
 - 1- Rue Jean Moulin « Sud »
 - 2- Montée de Blainville
 - 3- Rue Lavrillette
 - 4- Chemin des bouviers

Elle poursuit en expliquant que beaucoup de simulations financières ont été faites en fonction de différents paramètres, pour obtenir des résultats très disparates. Toutefois, la collectivité a

besoin de se positionner dès aujourd'hui afin de pouvoir précisément consulter les entreprises et obtenir un chiffrage peaufiné.

Dès lors, Madame le Maire demande aux membres du Conseil de se prononcer sur les différents modes de réseaux à mettre en place sur la commune ainsi que sur le montant maximal de la future redevance d'assainissement à ne pas dépasser.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des voix (9 pour un 1 contre) :

- **Demande la mise en place d'un réseau ramifié sous pression** dans les rues Étienne Malassis, de l'Étang et Jean Moulin « Nord » ainsi qu'un **réseau gravitaire** dans les rues Jean Moulin « Sud », Lavrillette, Montée de Blainville et Chemin des Bouviers.
- **Décide que la redevance maximale** payable par les abonnés ne devra pas dépasser **5,45 € TTC / m³ d'eau**.

Tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés.

La séance est levée à 22h30.